



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191212-00591710-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUÏ à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 23 - Projet premiers pas sur la glace - Convention de partenariat entre la ville de Besançon et Besançon Association Patinage Artistique (BAPA)

Délibération n° 2019/005917

Projet premier pas sur la glace
Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et
Besançon Association Patinage Artistique (BAPA)

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

	Date	Avis
Commission n° 4	26/11/19	Favorable unanime

La patinoire Lafayette constitue un équipement sportif municipal apprécié du public et fréquenté en moyenne chaque année par environ 85 000 visiteurs.

Ce public est varié et d'un niveau de pratique inégal. On peut y rencontrer des enfants accompagnés, des adolescents, des étudiants, des adultes seuls ou avec enfants.

La pratique s'étend d'un niveau débutant jusqu'à un niveau confirmé et autonome.

Cette diversité de public et de niveau d'évolution sur un même espace peut parfois être source de difficultés de cohabitation.

Forte de ce constat, la Ville de Besançon exploitant de l'équipement souhaite proposer au public novice et peu à l'aise de « bons conseils » pour acquérir autonomie et assurance.

La Ville souhaite s'appuyer sur les éducateurs du Besançon Association Patinage Artistique (BAPA) pour assurer la transmission des conseils de bonne pratique au public qui en éprouverait le besoin.

Les objectifs de ce partenariat sont doubles :

- renforcement de la satisfaction du public et sécurisation des séances publiques,
- visibilité pour le club et possibilité de valoriser ses actions auprès de potentiels adhérents.

Ce projet s'applique sur la saison 2019/2020 d'exploitation de la patinoire et se déclinera durant les séances publiques des petites vacances scolaires ainsi que les samedi et dimanche matin hors vacances scolaires.

Une convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le BAPA fixe les engagements de chacun et ne prévoit aucune contrepartie financière. Seules les entrées à la patinoire sont offertes aux éducateurs lors de leurs actions.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus, décide :

- d'approuver le projet « premiers pas sur la glace »,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

Pour extrait conforme,
 Pour le Maire,
 La Première Adjointe,


 Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0